

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDEA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 31 mai 2023 à 9h30
en l'Hémicycle de la Maison de la Région à Strasbourg

sous la présidence de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Membres présents : Mmes/MM.

ANDREA Charles ; **BAAS** Fabienne ; **BACH** Francis ; **BALL** Jean-Luc ; **BARBIER** Patrick ; **BREYSACH** Christophe ; **BURRUS** Daniel ; **DUPIN** Dominique ; **ECKART** Jean-Luc ; **ENSMINGER** Fabrice ; **FABRE** Murielle ; **FLUCK** Émile ; **GEBHARD** Claude ; **GEIST** Pierre ; **GERARD** Daniel ; **GILGENMANN** Grégory ; **GUILLIER** Anne ; **HARTMANN** Jean-Philippe ; **HEITMANN** Léon ; **HENTSCH** Bernard ; **HESTIN** Noëllie ; **HITTINGER** Denis ; **HOFFMANN** Hubert ; **HUBER** Claude ; **HUSSELSTEIN** Arnaud ; **INGWILLER** Bernard ; **ISEL** Roger ; **JANUS** Serge ; **JEUCH** Eric ; **JUNG** Clément ; **KIEFFER** Vincent ; **KREYER** Céleste ; **LAAS** Francis ; **LASTHAUS** Jean-Claude ; **LEDIG** Evelyne ; **LOM** Michel ; **LORENTZ** Michel ; **MANDRY** Jean-Claude ; **MARMILLOT** Dominique ; **MICHEL** Patrick ; **MOSSER** Mireille ; **NETZER** Jean-Lucien ; **ORSONI** Jean-Paul ; **PANNEKOECKE** Jean-Bernard ; **PREVE** Jean-Paul ; **PRINTZ** Stéphane ; **REINER** Denis ; **RICHERT** Théodore ; **RIEDINGER** Denis ; **SCHAAL** Thierry ; **SCHAEFFER** Serge ; **SCHANN** Gérard ; **SCHEYDECKER** Camille ; **SCHORUNG** Francis ; **SCHULTZ** Denis ; **SENE** Marc ; **SOHLER** Jean-Marie ; **STEGNER** Helmut ; **STUMPF** René ; **VOGEL** Justin ; **WANTZ** Philippe ; **WOLF** Francis ; **ZOTTNER** Dany.

Membres représentés : Mmes/MM.

BALL Jean-Claude (pouvoir à **LEDIG** Evelyne) ; **BECK** Daniel (pouvoir à **LASTHAUS** Jean-Claude) ; **BIHL** Pierre (pouvoir à **SCHULTZ** Denis) ; **BOEHM** Claude (pouvoir à **MANDRY** Jean-Claude) ; **CUNTZ** Freddy (pouvoir à **WOLF** Francis) ; **DECKER** Claude (pouvoir à **BARBIER** Patrick) ; **DOLLINGER** Isabelle (pouvoir à **BARBIER** Patrick) ; **ESCHLIMANN** Michèle (pouvoir à **GEIST** Pierre) ; **ESCHRICH** Emmanuel (pouvoir à **JANUS** Serge) ; **FREUND** Bernard (pouvoir à **ECKART** Jean-Luc) ; **FRIEDRICH** Christophe (pouvoir à **WANTZ** Philippe) ; **GEORGER** Frédéric (pouvoir à **HITTINGER** Denis) ; **HOFFSESS** Marc (pouvoir à **SCHANN** Gérard) ; **IMBS** Pia (pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) ; **LE SCOUZEC** Gildas (pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) ; **LECKLER** Michèle (pouvoir à **PREVE** Jean-Paul) ; **LOTZ** Suzanne (pouvoir à **MANDRY** Jean-Claude) ; **LUTZ** Claude (pouvoir à **WANTZ** Philippe) ; **MEYER** Jacques (pouvoir à **MICHEL** Patrick) ; **SCHEIBLING** Philippe (pouvoir à **ANDREA** Charles) ; **SCHEUER** Tania (pouvoir à **SCHULTZ** Denis) ; **SCHICKNER** Barbara (pouvoir à **BACH** Francis) ; **SCHISSELE** Stéphane (pouvoir à **WOLF** Francis) ; **SCHULER** Georges (pouvoir à **SCHAAL** Thierry) ; **TERNOY** Doris (pouvoir à **SENE** Marc) ; **THIELEN** Pierre (pouvoir à **SENE** Marc) ; **VOLTZ** Gérard (pouvoir à **PFLIEGERSDOERFFER** Frédéric) ; **WAGNER** Annette (pouvoir à **MICHEL** Patrick) ; **WIRA** Michel (pouvoir à **ANDREA** Charles) ; **WOLFARTH** Jacky (pouvoir à **SCHULTZ** Denis).

Membres absents excusés : Mmes/MM.

ACKER Daniel ; **BAUR** Jacques ; **BEHR** Michel ; **BRAUN** Didier ; **BULOU** Béatrice ; **DAMBACH** Danielle ; **DELLINGER** Paul ; **DRION** Denis ; **EGLES** Bernard ; **ERNST** Antoine ; **GROSS** Pierre ; **HAEGELI** Raphaël ; **HORNY-GONIER** Marianne ; **HUMANN** Jean ; **JAEGLI** Vincent ; **JEANPERT** Chantal ; **JEHL** François ; **KELLER** Jacky ; **KNITTEL** Lorène ; **KOHLER** Christel ; **LAUFFENBURGER** Mathieu ; **LUTTMANN** Pierre ; **MAYER** Manuel ; **MICHEL** Roland ; **PFRIMMER** Philippe ; **RABOT** Valentin ; **SCHAAL** Stéphane ; **SUCK** David ; **TRAUTMANN** Christian ; **WARIN** Marc ; **WUNENBURGER** René ; **ZIMMERMANN** Claude.

Invités : M.

SCHIESTEL André, Trésorier du SDEA Alsace-Moselle

Assistaient en outre : Mmes/MM.

HERMAL Joseph, Directeur Général du SDEA
BURCKEL Estelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
FUCHS Isabelle, Directeur Général Adjoint du SDEA
MELLIER Pascal, Directeur Général Adjoint du SDEA
HUFSCMITT Franck, Directeur de la Transition Écologique
NAGY Claire, Directrice de la Communication et des Relations Usagers Clients
TOUSSAINT Hadrien, Directeur des Ressources Financières et Matérielles
MUSSLIN Nicolas, Chef de services des Affaires juridiques

Date de Convocation : 15 mai 2023

TRANSITIONS TERRITORIALES ET EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Le Président expose la position clef de la ressource en eau dans de nombreux domaines et les transitions multiples auxquelles le SDEA et les territoires doivent s'adapter :

- la transition climatique et énergétique ;
- les nouvelles exigences réglementaires dans l'exercice des compétences et métiers du SDEA ;
- les attentes sociétales de plus en plus fortes autour des questions de l'éco-consommation, de l'économie circulaire et de la démocratie environnementale.

Il propose un point d'étape sur l'adéquation de la stratégie 2021-2026 et des politiques territoriales menées, avec la récente annonce nationale du Plan Eau et les évolutions réglementaires dans le domaine de l'eau.

Il rappelle que cette stratégie est issue des travaux menés lors des séminaires élus-cadres de 2021, et qu'elle se décline en chantiers clefs, dont les commissions thématiques sont les chevilles ouvrières.

Il annonce que ce point se compose de quatre volets : la sobriété, la transition agricole et la protection de la ressource, les nouveaux sujets émergents et la gouvernance.

1^{er} volet : la sobriété.

A la demande du Président, M. Denis RIEDINGER, Vice-Président en charge de la transition écologique et énergétique et de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité, présente la sobriété comme un des axes de préservation de la ressource en eau et de la transition écologique.

Il relève la volonté nationale affichée de réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable et précise que la réduction des pertes en eau est depuis longtemps un élément de la politique de gestion du SDEA, qui s'appuie sur les leviers suivants :

- le déploiement de la télégestion par le suivi quotidien des ouvrages et la maintenance préventive ;
- le pilotage de la performance par le déploiement progressif de la sectorisation et de pré-localisateurs ;
- la mobilisation d'agents experts dans la recherche de fuites ;
- la programmation pluriannuelle de travaux de renouvellement des réseaux.

Il fait savoir que cette politique permet au SDEA d'obtenir un niveau de performance de 83 % en moyenne et de plus de 90 % en secteurs urbains, soit un niveau très supérieur aux exigences minimales réglementaires.

Il présente ensuite les différents niveaux de pilotage mis en œuvre au niveau macroscopique (pilotage de la production d'eau et sectorisation des réseaux) et à un niveau plus fin (pré-localisations de fuites, dits « loggers » et recherche manuelle de fuites).

Il précise que les nouveaux outils de sectorisation et de pré-localisation susmentionnés sont complémentaires aux outils de supervision et de télégestion des ouvrages, permettant depuis plus de vingt-cinq ans un suivi des courbes de production.

Il relève que plus de 200 points de mesure de sectorisation ont pu être déployés en 2 ans.

Il présente les premiers résultats obtenus sur les secteurs urbains de Saverne et de Sélestat :

- Sectorisation sur le périmètre de Saverne-Marmoutier, déployée début 2020 :
 - o Pertes : -215 000 m³/an ;
 - o Rendement : de 75 % à 83 %, soit +8% ;

- Pré-localisateurs de fuites sur le périmètre de Sélestat, déployés mi-2021 :
 - o Pertes : entres -200 000 m³/an et -450 000 m³/an ;
 - o Rendement : +5% à +8% selon les années.

Il ajoute qu'au-delà de l'économie de la ressource en eau et des gains de rendements, ces investissements génèrent des gains énergétiques, environnementaux et organisationnels (recherche de fuite ciblée et plus rapide, optimisation des moyens humains et déplacements et réduction des coûts pour les périmètres, gain global d'efficacité).

Il mentionne ensuite les autres actions de sobriété entamée par le SDEA :

- réalisation d'une étude de réutilisation des eaux usées en accord avec la Chambre d'Agriculture sur le secteur agricole sensible du bassin versant de la Souffel situé dans le Kochersberg ;
- poursuite des sensibilisations menées par le SDEA vers le grand public pour inciter aux comportements économes en eau.

Le Président fait savoir que lors de sa visite en Alsace, le Président de la République a été impressionné par les taux de rendements du SDEA en territoire rural et péri-urbains et que Mme la Préfète a également souligné l'importance du SDEA dans le paysage alsacien, notamment dans sa mise en œuvre de bonnes pratiques et dans sa volonté de coconstruire des solutions, notamment avec la profession agricole.

Il ouvre les débats.

A la question d'un Administrateur sur la télégestion, Mme Estelle BURCKEL répond que lors du précédent mandat, la radiorelève a été privilégiée à la télérelève compte-tenu des coûts importants de cette dernière qui aurait impacté le prix de l'eau.

M. Joseph HERMAL, Directeur Général, évoque les exemples de Sélestat et de Nice, pour lesquels il avait été démontré que la population payait un service finalement peu utilisé et qui ne déclenchait pas une prise de conscience plus importante. Il déclare que le SDEA a fait le choix d'aller vers des solutions plus vertueuses plutôt que des solutions technologiques qui s'avèrent moins pertinentes en termes de bonne gestion de la ressource.

2^{ème} volet : la transition agricole et la protection de la ressource

Le Président pointe l'importance centrale de cette thématique, évoquée avec M. le Président Emmanuel MACRON lors d'échanges à Sélestat autour du Plan Eau et avec Madame la Préfète. Il met en lumière le travail considérable déjà mené par le SDEA sur ce sujet, avec l'appui de l'Agence de l'Eau, de la Région et en concertation étroite avec les opérateurs économiques et de nombreux agriculteurs volontaires.

A la demande du Président, M. Patrick BARBIER, Vice-Président en charge de l'Eau, l'Agriculture, l'Alimentation et la Préservation de la Ressource relève que la protection de la ressource en eau est devenue un enjeu public et citoyen majeur, également mis en valeur par le Plan Eau national.

Il rappelle l'implication du SDEA sur cette thématique depuis plus de vingt ans, les problématiques de qualité de l'eau rencontrées sur ces captages (nitrates, pesticides et métabolites) et les enjeux d'érosion des sols qui les accompagnent parfois.

Il souligne que ce contexte conforte le positionnement du SDEA visant notamment à concilier agriculture durable, alimentation de qualité et protection à long terme de la ressource.

Il met en exergue le fait que la priorité actuelle est d'impulser l'évolution des systèmes agricoles avec l'ambition de conjuguer la pérennité des filières et des revenus agricoles avec la protection de la ressource en eau et de l'érosion.

Il précise les quatre axes de travail autour du changement de système agricole :

- améliorer les connaissances hydrogéologiques ;
- poursuivre et renforcer la communication et la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire ;
- développer des filières agricoles avec les partenaires agricoles et les opérateurs économiques pour répondre aux enjeux eau, érosion, dans une logique de gagnant-gagnant économique, écologique et de santé publique ;
- repenser l'aménagement du territoire et soutenir financièrement les pratiques vertueuses.

Il illustre concrètement les filières agricoles ayant fait l'objet d'un dossier en réponse aux Appels à Manifestation d'Intérêt et soutenues par l'Agence de l'Eau, la Région Grand Est et l'Etat, dans la continuité des objectifs internationaux évoqués à la conférence mondiale de l'eau à l'ONU et de l'évolution des nouveaux cadres de production et de consommation.

Il décrit un contexte réglementaire en évolution rapide sur la qualité de l'eau, pour les molécules connues comme émergentes, telles que les métabolites, médicaments, perturbateurs endocriniens, polluants réels et substances poly ou perfluoroalkylées.

Il indique que les périmètres situés sur le bassin de la Zorn font l'objet d'arrêtés de dérogation pour distribuer l'eau potable, avec pour obligation de retrouver une qualité conforme à très court terme.

Il évoque de ce fait les actions et mesures curatives engagées sur ces secteurs.

Il fait par ailleurs savoir qu'une démarche réglementaire de Zone Soumise à Contraintes Environnementales a été sollicitée auprès de la préfète pour les puits de Mommenheim.

Il conclut en abordant les Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), un des objectifs du Plan Eau, comme méthode d'évaluation et de gestion des risques.

Il précise que le SDEA a été précurseur dans le Grand Est avec la mise en place d'une démarche pilote, réalisée en régie, validée par l'ARS, et à déployer sur l'ensemble des Commissions Locales.

Il ouvre les débats.

A la question de Mme Noëllie HESTIN, Mme Estelle BURCKEL, Directrice Générale Adjointe, répond qu'il est impossible de mettre en place une tarification sans l'appliquer à l'intégralité d'une catégorie de consommateur. Elle indique que le SDEA soutient toutefois les agriculteurs par le biais d'autres outils comme les Obligations Réelles Environnementales (ORE) ou les conventions de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

M. Denis RIEDINGER soulève les contradictions qu'il existe entre certaines injonctions faites aux usagers et certaines pratiques agricoles permises.

M. Gérard SCHANN souligne qu'il faut arriver à naviguer entre deux pôles : celui de l'eau qui implique une notion d'urgence climatique, environnementale, etc, et celui de la transition qui nécessite temps et dialogue.

Le Président relève que la transition implique également de se mettre d'accord sur des agendas et de vérifier si les objectifs sont atteints, ce qui n'est pas toujours le cas.

3^{ème} volet : les nouveaux sujets émergents

Le Président propose de reporter ce point à une prochaine séance, faute de temps suffisant pour le traiter.

4^{ème} volet : la gouvernance

Le Président fait savoir que le plan du gouvernement insiste sur la nécessité de disposer d'une gouvernance et de plans d'adaptation au changement climatique pour chaque bassin versant. Il se félicite que cette gestion territoriale dite « à la maille » soit déjà intrinsèque à toutes les évolutions de la gouvernance du SDEA.

Il déclare que « nous pouvons aujourd'hui sans fausse modestie dire que nous avons été précurseurs dans ce domaine, y compris au plan international comme confirmé à la Conférence mondiale de l'eau à l'ONU » ajoutant que le SDEA est l'une des rares entités publiques de gestion de l'eau à agir dans le cadre d'une vision intégrée du petit et grand cycle de l'eau et ce, à grande échelle, sa gouvernance s'articulant entre la maille locale et la maille territoriale, comme cela a été salué par l'OCDE dans un récent rapport, et ses plans d'actions sont déclinés à l'échelle locale, mais présentent bien une cohérence à l'échelle des bassins versants grâce aux conseils territoriaux.

Il avance que les orientations gouvernementales incitent ainsi le SDEA à conforter les démarches entreprises et dépasser les limites administratives pour accélérer les solidarités naissantes de bassins versants en dopant les réflexions inter-périmètres pour accroître encore davantage les projets mutualisés tels que les interconnexions, les actions de prévention de la ressource, la lutte contre les inondations.

Il mentionne la nécessité pour le SDEA de repenser l'articulation de la gouvernance entre les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les nouveaux outils tels que les Plans Territoriaux de Gestion des Eaux (PTGE).

Il ajoute que le SDEA est porteur de deux Commissions Locales de l'Eau (CLE) qui sont les chevilles ouvrières des SAGE du Giessen-Liepvrette et de la Moder.

Il souligne le rôle de M. Jean-Lucien NETZER, à l'origine d'une initiative visant à conjuguer le travail des instances de gouvernance SAGE, PAPI et Conseil Territorial, afin de développer des programmes cohérents, et de garantir une complémentarité entre les politiques de lutte contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques.

Il précise en ce sens que le plan Eau affiche l'objectif d'une CLE par bassin versant, rejoignant la proposition faite par l'Association Nationale des élus de Bassin pour disposer d'une instance de gouvernance sans les lourdeurs de type SAGE.

Il annonce, au nom du SDEA, attendre avec intérêt les simplifications de fonctionnement des SAGE annoncées par le gouvernement avant d'envisager le déploiement de CLE ou SAGE sur le territoire du SDEA.

Il évoque un nouvel outil désormais connu, les Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE), permettant de rassembler les acteurs d'un bassin pour gérer l'équilibre entre besoins et ressource en eau et d'élaborer un programme d'actions à mettre en œuvre sur la base d'un diagnostic territorial.

Il fait savoir que le Gouvernement a décidé de généraliser la méthode des PTGE, outil pouvant apparaître plus opérationnel et rapide à mettre en œuvre, afin de garantir une démarche concertée localement avec tous les usagers de l'eau pour améliorer la résilience des territoires face aux changements climatiques et mieux partager les ressources en eau.

Il relève que le SDEA a engagé une réflexion pour identifier les territoires sur lesquels le déploiement de cet outil pourrait être pertinent, mais qu'il soulève encore des problématiques :

- en l'absence de volonté de l'Etat d'animer ces PTGE, ce seront les collectivités locales qui seront responsables des actions d'animation locales ;
- la nécessité de bâtir un PTGE sur un vrai diagnostic territorial global ;
- les PTGE, contrairement aux SAGE, sont des projets qui n'ont aucune portée juridique et qui ne s'imposent pas aux acteurs locaux ;
- les PTGE ont pour le moment un volet « approche qualitative » très maigre.

Il conclut sur le souhait du SDEA de faire des PTGE un outil de financement de la transition agricole, tant en son volet qualitatif que quantitatif, de manière cohérente avec les enjeux de protection de la ressource en eau.

APRES en avoir délibéré ;

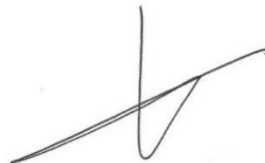
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** des informations fournies par le Président et l'ensemble des intervenants.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Délibération certifiée exécutoire

Le Président



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

"La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex) ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Pour les requérants résidant outre-mer ou à l'étranger, des délais supplémentaires de recours ont été prévus par le Code de justice administrative."

Accusé de réception en préfecture
067-256701152-20230531-2305024-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024